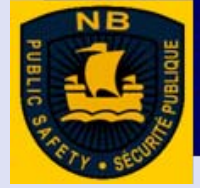




**Élaboration d'une *Loi sur le Code
du bâtiment du Nouveau-Brunswick***
Le 13 décembre 2006

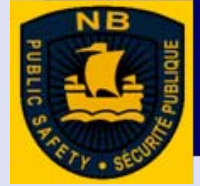


Aperçu de la présentation



- **Introduction et logistique**
- **Contexte**
- **Élaboration d'une *Loi sur le Code du bâtiment du Nouveau-Brunswick***
- **Questions, discussions et suggestions**
- **Documentation et commentaires**

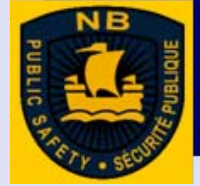
Contexte



- **Processus mis en marche par les intervenants**
- **Processus piloté par les intervenants**
- **Vaste consultation des intervenants**

- **Élimination du dédoublement**
- **Fonction de l'inspecteur en chef des bâtiments**

Contexte

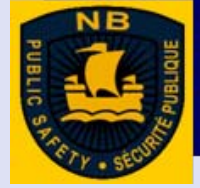


- **Conception et construction : une industrie de plus d'un milliard de dollars au Nouveau-Brunswick**

- **Bâtiments**

- **Installations électriques, installations de plomberie, chaudières, ascenseurs :**
 - **lois provinciales, coordination**
 - **inspecteur en chef et mécanisme d'appel**
 - **Comité consultatif sur la sécurité des bâtiments (CCSB)**
 - **modèle du recouvrement des coûts**
 - **inspecteurs qualifiés**
 - **éducation**

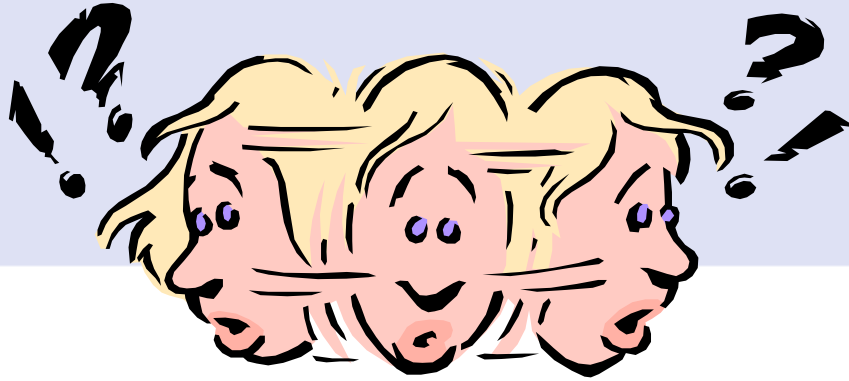
Objectifs



Étudier les possibilités en vue :

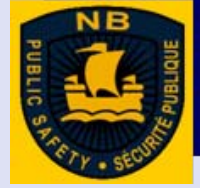
- **de rationaliser les processus relatifs aux inspections et aux permis de construction;**
- **d'accroître la sécurité et la qualité de la construction immobilière au Nouveau-Brunswick;**
- **d'accroître l'obligation de rendre compte;**
- **de créer un cadre de réglementation plus transparent et plus uniforme pour l'industrie de la construction et de la conception;**
- **de protéger le public.**

Enjeux



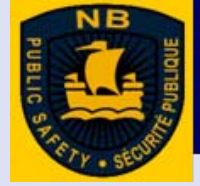
- **Douze commissions de district d'aménagement et environ 40 municipalités participent aux inspections et à l'octroi des permis de construction.**
 - **La qualité du service varie dans chaque autorité responsable.**
 - **Chaque autorité responsable applique ses propres règles et modalités, et utilise ses propres formulaires de demande.**
 - **Chaque municipalité adopte sa propre version du CNB.**
 - **Nous ne sommes pas particulièrement efficaces pour renseigner le public et les intervenants sur les règles.**
 - **Il n'y a aucune coordination à l'échelle provinciale.**
 - **Il n'y a aucun mécanisme d'appel.**

Principales priorités des intervenants



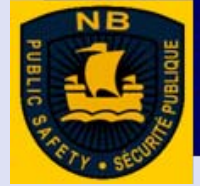
- **LÉGISLATION**
- **LEADERSHIP et COLLABORATION**
- **SERVICE À LA CLIENTÈLE**
- **ÉDUCATION**

Recommandations des intervenants



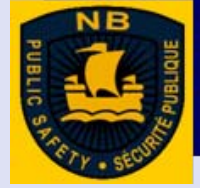
- **Établissement d'un Comité consultatif sur la sécurité des bâtiments (CCSB)**
- **Élaboration de recommandations détaillées relatives à une *Loi sur le Code du bâtiment du Nouveau-Brunswick***

Mandat du CCSB



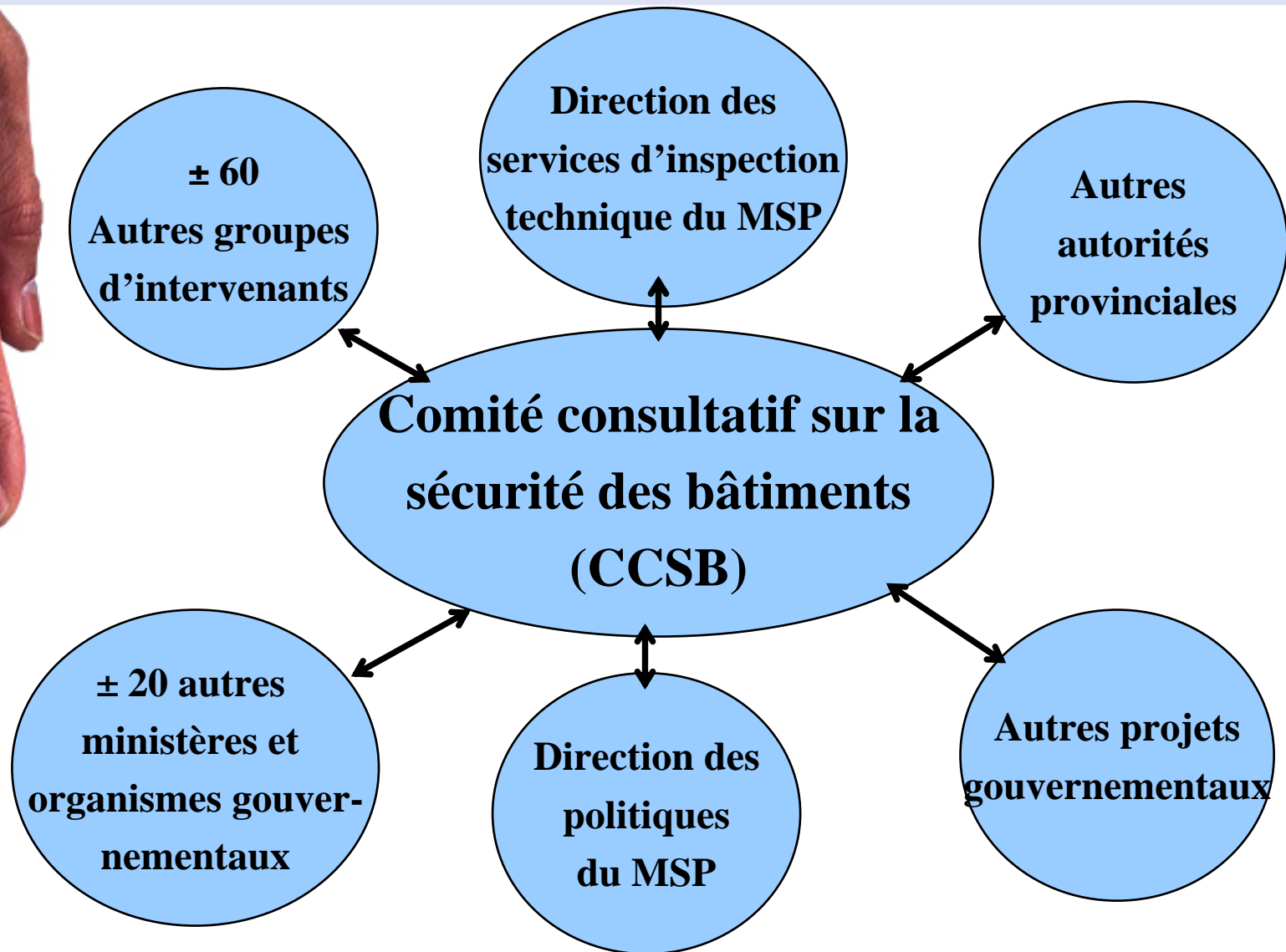
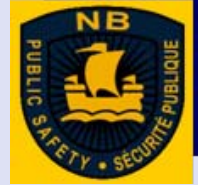
- Recherche et analyse des lois actuelles au Nouveau-Brunswick et d'autres provinces et territoires au Canada
- Élaboration de recommandations détaillées relatives à une *Loi sur le Code du bâtiment du Nouveau-Brunswick*, y compris :
 - Rôles et responsabilités de l'inspecteur en chef des bâtiments,
 - Rôles et responsabilités d'un Comité consultatif permanent sur la sécurité des bâtiments,
 - Modèle de financement proposé.
- Consultation d'autres intervenants de l'industrie au Nouveau-Brunswick
- Présentation de *recommandations* au ministre de la Sécurité publique d'ici un an

Composition du CCSB

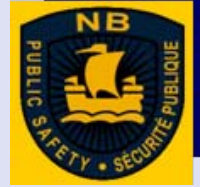


- Services d'inspection technique du ministère de la Sécurité publique (bâtiments et services d'incendie)
- Réduction des formalités administratives d'Entreprises Nouveau-Brunswick
- Ministère de l'Environnement
- Cinq municipalités (Bathurst, Dieppe, Fredericton, Moncton et Saint-Jean)
- Deux commissions de district d'aménagement (La Vallée et Miramichi)
- Association de la construction du Nouveau-Brunswick
- Association des constructeurs d'habitations du Nouveau-Brunswick
- Association des ingénieurs et géoscientifiques du Nouveau-Brunswick
- Association des architectes du Nouveau-Brunswick
- Association des officiels de la construction du Nouveau-Brunswick
- Conseiller en protection contre les incendies
- Conseiller du promoteur et propriétaire au comité
- Soutien au comité par le conseiller en politiques du MSP

Consultation d'autres intervenants



Calendrier proposé du CCSB



- Rencontres mensuelles (de mai 2006 à mai 2007)
- Consultation d'autres intervenants (continue)
- Première réunion des intervenants (le 13 décembre 2006)
- Deuxième réunion des intervenants (prévue pour le 18 avril 2007)
- Recommandations finales du Comité présentées au ministre de la Sécurité publique (mai 2007)

Discussions du Comité

(pas de recommandations pour l'instant)

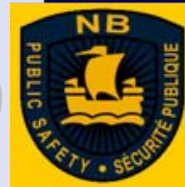


Objectifs

- Créer un cadre de réglementation pertinent afin que les bâtiments soient sécuritaires, salubres et accessibles;
- Créer un milieu de soutien et d'encouragement au secteur de la construction (propriétaires, concepteurs, entrepreneurs, inspecteurs, autorités de réglementation et autres intervenants de l'industrie).
- Créer une norme provinciale minimale composée d'un ensemble de règles et de niveaux de service que chaque autorité responsable peut choisir de dépasser.

Discussions du Comité

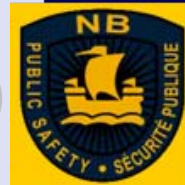
(pas de recommandations pour l'instant)



- Élaborer une « loi provinciale » non un « code provincial du bâtiment ».
- Les décisions du comité sont prises par consensus.
- Autres lois provinciales étudiées
 - Nouvelle-Écosse et Ontario
- Inspecteur en chef des bâtiments du gouvernement provincial
 - Fonction de surveillance
 - Aucune intervention courante dans les secteurs locaux
 - Le personnel d'inspection demeure dans les secteurs locaux.
- Inspecteur en chef des bâtiments du gouvernement provincial par rapport à coordonnateur du Code du bâtiment

Discussions du Comité

(pas de recommandations pour l'instant)

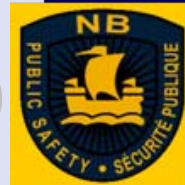


- Méthode plus efficace pour l'adoption du Code national du bâtiment :
 - Problèmes concernant le statu quo
 - À l'échelle provinciale (une seule loi)
 - Adoption plus rapide
 - Avis plus long de la date d'adoption
 - Date d'adoption « convenable et pratique »
 - Adoption des errata et révisions
 - Participation des intervenants
 - Période de transition pour grands projets
 - Effort de coordination avec d'autres dates d'adoption de code
 - Adoption sans modifications provinciales

- *(Note : Les adoptions de code sont la priorité numéro 1 de tous les comités consultatifs sur la sécurité.)*

Discussions du Comité

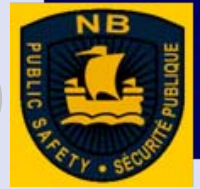
(pas de recommandations pour l'instant)



- **L'objectif est d'établir une norme provinciale minimale composée d'un ensemble de règles et de niveaux de service que chaque autorité responsable peut choisir de dépasser :**
 - définition commune des travaux de construction nécessitant un permis de construire;
 - qualités obligatoires minimales des inspecteurs des bâtiments (« autorités ayant compétence ») (échéancier);
 - inspections et examens des plans obligatoires,
 - mécanismes d'occupation (« sécurité »);
 - participation professionnelle (conception et construction) – « Lettres d'engagement »;
 - définition des rôles, responsabilités et obligations des intervenants (propriétaires, concepteurs, entrepreneurs et inspecteurs).

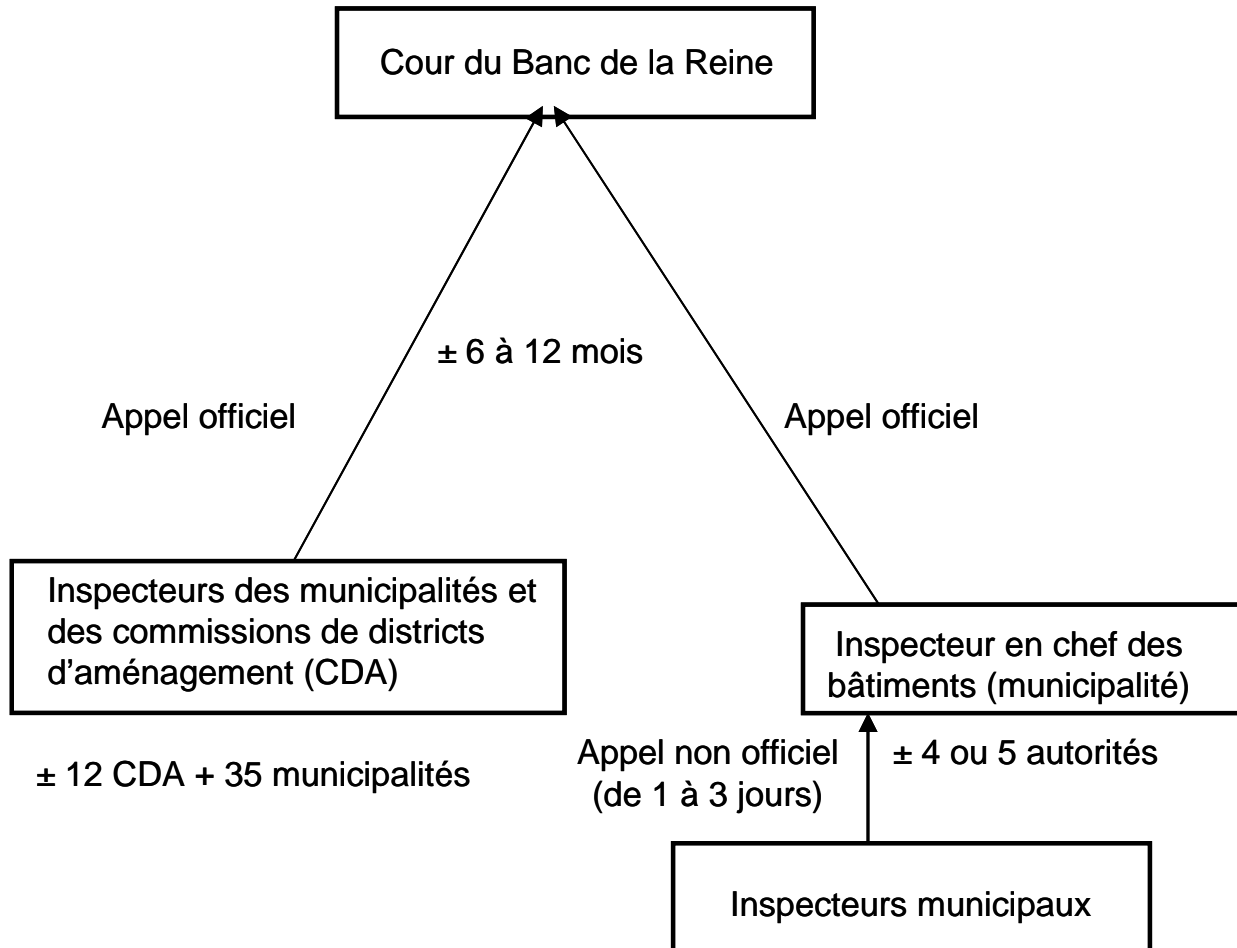
Discussions du Comité

(pas de recommandations pour l'instant)

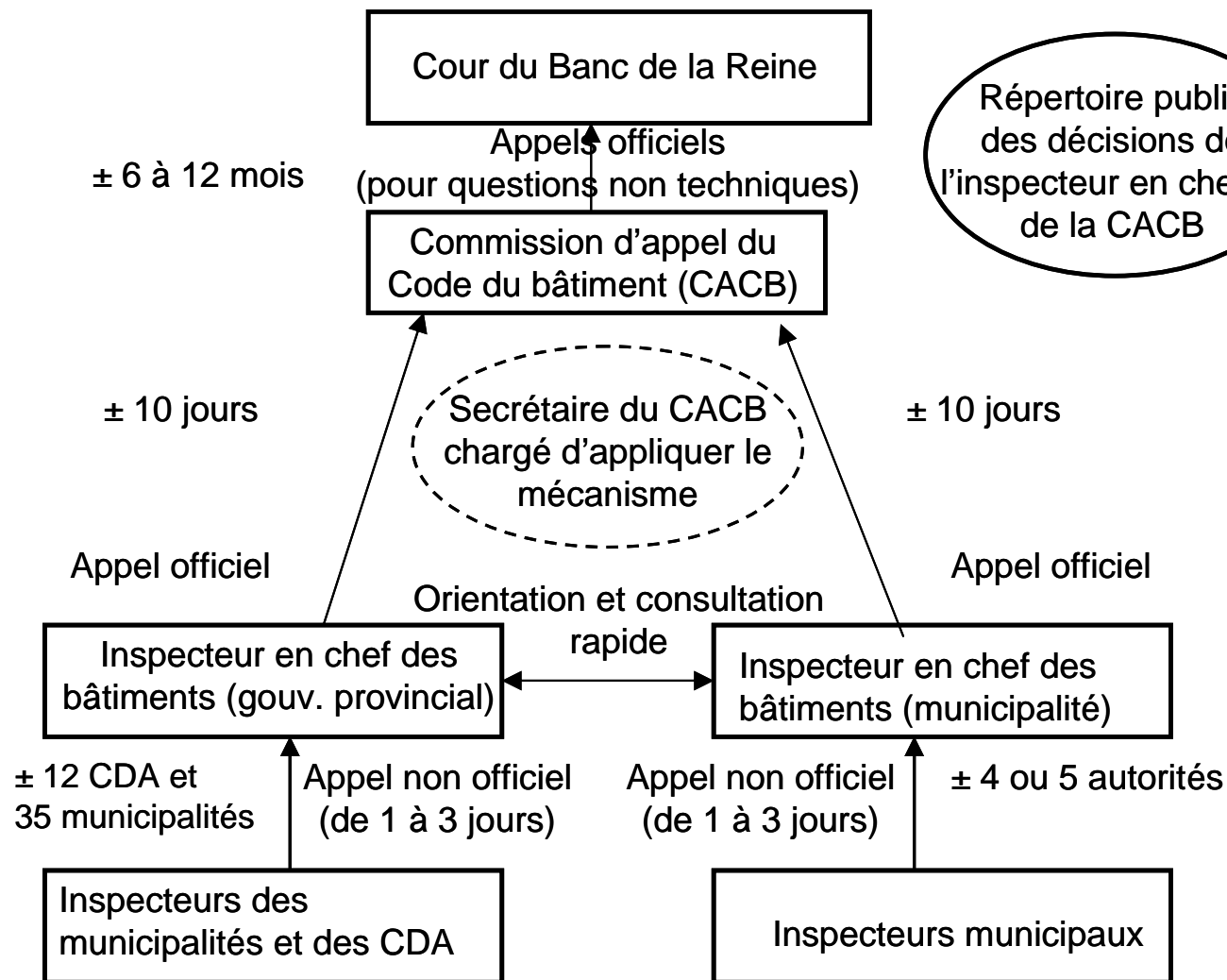


- Mécanisme de règlement des conflits et mécanisme d'appel relatif au code
- Comité consultatif sur la sécurité des bâtiments et la sécurité-incendie (permanent)
- l'inspecteur en chef des bâtiments du gouvernement provincial
- Norme minimale en matière de niveau de service en contrepartie de droits raisonnables
- Désigner la charpenterie à titre de profession obligatoire?
- Éducation

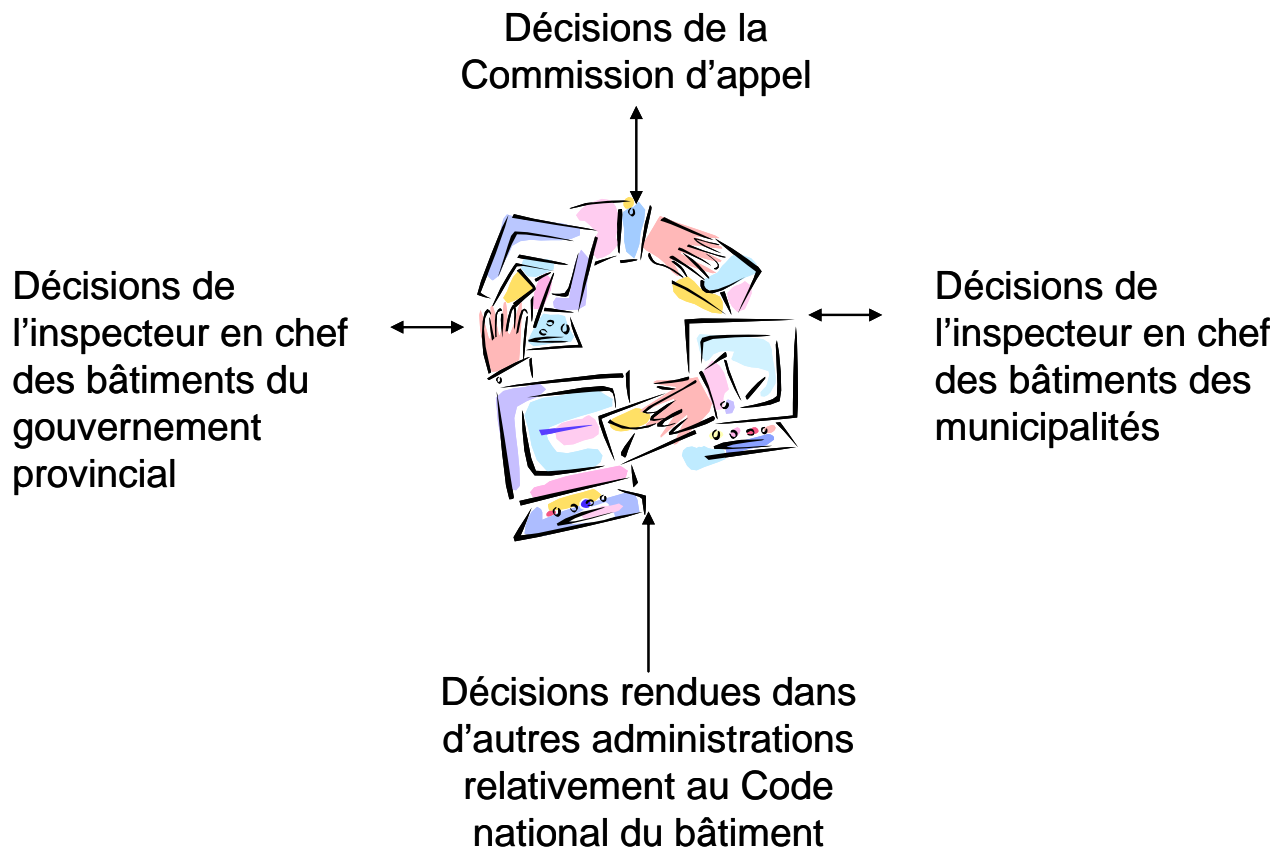
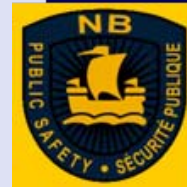
Appels relatifs au Code du bâtiment - Mécanisme actuel



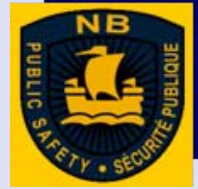
Appels relatifs au Code du bâtiment - Mécanisme proposé



Répertoire public des décisions

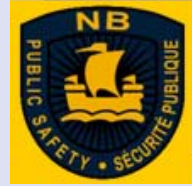


Commission d'appel du Code du bâtiment



- Bassin de spécialistes connaissant bien le Code national du bâtiment et choisis par le Comité consultatif permanent sur la sécurité des bâtiments et la sécurité-incendie
- Des membres sont choisis pour chaque appel, selon leurs compétences et leur disponibilité.

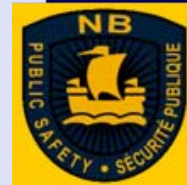
Comité consultatif permanent sur la sécurité des bâtiments et la sécurité-incendie



- Comité d'intervenants bénévoles ayant pour mandat d'offrir des conseils au ministère de la Sécurité publique en ce qui concerne la sécurité relative aux bâtiments et la sécurité-incendie, soit :
 - discuter des codes techniques et des normes en vigueur, y compris le Code national du bâtiment du Canada et le Code national de la prévention des incendies, et présenter des recommandations s'y rapportant;
 - discuter des dispositions de la *Loi sur le code du bâtiment du Nouveau-Brunswick* proposée et de ses règlements et présenter des recommandations s'y rapportant;
 - discuter des stratégies et des politiques en matière d'inspection et présenter des recommandations s'y rapportant.

- (*Mandat semblable à celui des comités consultatifs sur la sécurité*)

Rôle possible de l'inspecteur en chef des bâtiments du gouvernement provincial



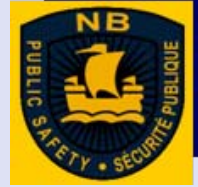
- Responsable de la *Loi sur le code du bâtiment du Nouveau-Brunswick*
- Représentant provincial siégeant aux comités nationaux sur les codes
 - assurer l'uniformité à l'échelle nationale;
 - transmettre de l'information aux intervenants du Nouveau-Brunswick et représenter leurs intérêts et leurs priorités.
- Agir à titre de ressource en ce qui concerne l'uniformité des questions techniques
- Appels non officiels pour les autorités responsables n'ayant pas d'inspecteur en chef des bâtiments
- Maintien du répertoire public des décisions
- Recevoir les conseils du Comité consultatif permanent sur la sécurité des bâtiments et la sécurité-incendie
- Défendre et promouvoir le processus modifié en ce qui concerne les adoptions de codes et autres modifications
- Éducation : expliquer les règles à la population et favoriser la formation technique des intervenants

Recommandation du secteur privé et des municipalités :

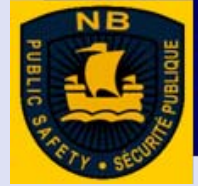


- **Les ministères et organismes du gouvernement provincial doivent « montrer l'exemple » en respectant toutes les règles (applicable à tous les projets du gouvernement ainsi qu'aux projets du secteur privé financés par le gouvernement)**

Questions, discussions et suggestions



Merci!!!



Kevin Rickard
Gestionnaire de projets
Initiative de l'examen des
inspections des bâtiments
Services d'inspection technique
Ministère de la Sécurité publique
495A, rue Prospect
Fredericton (N.-B.)
E3B 5H1

Tél. : 506-453-6058
Télec. : 506-457-7394
Courriel : kevin.rickard@gnb.ca